

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2022

Bureau

Président : M. Matthieu Jotterand
Vice-président : M. Armando Couto
Secrétaire : Mme Deborah Mühle
Membres : M. Thierry Aeschbacher, M. Christian Haas

Sont présents :

Mme Nathalie Adam, M. Simon Antich, Mme Evis Baranyai, Mme Jeanne Bencker, Mme Kristine Beun, Mme Anne Bonvin Bonfanti, M. Philippe Bonvin, M. Nicolas Clémence, M. Michele Colleoni, M. Armando Couto, M. Vincent Daher, M. Stéphane Dätwiler, M. Thierry Dérobert, Mme Priscille Dia, M. Giuseppe Di Salvo, Mme Emilie Fernandez, M. Alain Fischer, M. Christian Haas, M. Matthieu Jotterand, M. Smult Kouame, M. Vincent Mayer, Mme Caroline Monod, M. Mathieu Petite, Mme Lucia Rosales, Mme Mariantonia Rosset, Mme Nancy Ruerat, M. Hüseyin Temel, Mme Virginie Vandeputte, M. Michel Vergain, M. Thomas Vogel

Excusés :

M. Thierry Aeschbacher, M. Thierno Barry, Mme Vally Carter, Mme Monica De Vecchi, Mme Véronique Equey, M. Mauro Martella, Mme Deborah Mühle

Assistent à la séance : Mme Corinne Gachet, Maire
M. Damien Bonfanti, Conseiller administratif,
Mme Salima Moyard, Conseillère administrative
M. Julien Grosclaude, Secrétaire général
Mme Erika Crisafulli, secrétaire

ORDRE DU JOUR :**POINTS INITIAUX**

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2021
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif

NOUVEAUX OBJETS

- 6) Projets de délibération du Conseil administratif
 - a) 283-22.01 Création de quatre éco-points au chemin du repos, square **p. 763**
Entrée en matière Clair-Matin, chemin de la Chapelle et chemin de la
Fr. 430'000.-- Caroline – Crédit d'investissement

Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 janvier 2022

- b) 284-22.01 Aménagement du square Clair-Matin – Crédit d'étude **p. 763**
Entrée en matière
Fr. 201'000.--

7) Motions – Résolutions

- a) Motion du groupe PDC-VL « Accès facilité aux logements et propriétés pour les Lancéens et Lancéennes » (M052-2022) **p. 765**
- b) Motion du groupe socialiste, PDC-VL, MCG, Les Verts « Futur en tous genres à l'administration de Lancy : permettons aux jeunes d'incarner tous les possibles » (M053-2022) **p. 769**
- c) Résolution du groupe socialiste et Les Verts « Pour une formation des élu-e-s à la crise climatique » (M054-2022) **p. 771**

RAPPORTS DE COMMISSION (informations)

- 8) Commission de l'aménagement du territoire, séance du 9 décembre 2021, rapporteur M. Thierry DEROBERT
- a) Révision du Plan directeur communal – Présentation de fiches thématiques et sectorielles **p. 776**
- b) Dérogation à l'article 2, al. 2 LGZD – DD 114090 Construction d'un pavillon pour la formation professionnelle sur le parking du cycle d'orientation des Grandes-Communes **p. 777**
- 9) Commission de l'environnement et du développement durable, séance du 11 janvier 2022, rapporteur Mme Nancy RUERAT
- a) Point de situation sur la stratégie lumière **p. 777**
- b) Présentation du Plan lumière Surveillance **p. 778**
- c) Etat des arbres au parc Chuit et à Couleurs du monde **p. 779**
- d) Divers
- 10) Commission de l'aménagement du territoire, séance du 13 janvier 2022, rapporteur M. Mathieu PETITE
- Stratégie cyclable : état des lieux **p. 779**

POINTS FINAUX

- 11) Propositions individuelles et questions **p. 781**

CLÔTURE DE LA SEANCE

Questions du public au Conseil administratif **Annexe**

Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 janvier 2022

M. Jotterand : Mesdames et Messieurs, j'ouvre la séance du 27 janvier 2022. Je souhaite la bienvenue à Mme la Maire, Madame la Conseillère administrative, Monsieur le Conseiller administratif, Monsieur le Secrétaire général, Madame la secrétaire du Conseil municipal, le public.

Il n'est pas trop tard pour moi pour vous souhaiter une bonne et heureuse année 2022.

Nous nous retrouvons ce soir dans la salle communale, j'espère que c'est pour la dernière fois. Vous avez certainement vu les images du Grand Conseil siégeant sans les distances cet après-midi, nous allons donc éclaircir les dispositions légales et réglementaires qui nous contraignent encore pour l'instant à siéger dans cette salle et probablement les lever d'ici au mois prochain. Le Bureau se prononcera là-dessus lors de sa séance.

Nous avons ce soir sept personnes excusées. Il s'agit de Mme Equey, Mme De Vecchi, M. Martella, M. Aeschbacher, M. Barry, Mme Mühle et Mme Carter. Nous sommes donc 30.

POINTS INITIAUX**1) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

M. Jotterand : nous avons reçu une résolution du groupe des Verts intitulée « Pour une formation des élu.e.s à la crise climatique » qui serait donc ajoutée au point 7d).

Mme Monod : nous souhaitons retirer la motion M054-2022 du groupe socialiste et Les Verts intitulée « Pour la mise en place d'un plan de mobilité scolaire à Lancy » au point 7c).

M. Jotterand : la résolution prendrait donc la place de cette motion en point c).

L'ordre du jour est approuvé avec ces modifications.

2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 DECEMBRE 2021

Le procès-verbal est approuvé.

3) COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. Jotterand : nous avons reçu quatre communications. La première concerne une lettre d'information concernant la tenue de The Meal au parc des Evaux et notamment de sa prochaine édition qui aura lieu le 18 septembre 2022. Le courrier a également été adressé au Conseil administratif qui s'occupera de son traitement, notamment de la demande de collaboration de l'association.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 janvier 2022

Nous avons reçu un e-mail d'une habitante qui s'indigne des illuminations en période de Noël dans son quartier et qui nous invitait à faire une motion. Le Bureau ne va pas faire une motion pour cela, mais si cela inspire un groupe ou l'autre pourquoi pas. Nous allons donc lui répondre.

Nous avons reçu un e-mail d'un habitant qui critiquait le vote du budget du mois passé et certains nids de poule dans la commune. Nous avons accusé réception.

Nous avons reçu un e-mail d'une habitante concernant la 5G. Le Bureau propose de faire lecture de cet e-mail et de le transmettre à la Commission de l'aménagement en l'invitant à le mettre à son ordre du jour.

M. Haas :

Lecture de l'e-mail de Mme Katy Sautebin du 2 janvier 2022

Objet: modification de l'Ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant (ORNI) du 17 décembre 2021, relative au dépassement de la valeur limite des antennes 5G par son application

Mesdames, Messieurs,

Je me permets de vous joindre deux documents :

- *Une lettre à l'attention des membres du Bureau du Conseil municipal,*
- *Un modèle de lettre pour la commune afin de s'adresser aux autorités cantonales compétentes.*

L'objet de ma démarche est le suivant :

L'Ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant (ORNI), relative au dépassement de la valeur limite des antennes 5G par son application, a été modifiée le 17 décembre 2021. A partir du 1^{er} janvier 2022, avec la modification de l'ORNI prévue, les opérateurs pourront émettre avec une puissance jusqu'à dix fois supérieure à la norme actuelle, sans possibilité d'action des communes. En résumé, les opérateurs de téléphonie pourront court-circuiter les procédures habituelles et mettre les citoyens devant le fait accompli. Plutôt que de demander une autorisation en bonne et due forme, les opérateurs pourront faire usage de la « procédure d'annonce », c'est-à-dire renforcer d'abord la puissance d'émission et l'annoncer ensuite seulement aux autorités du canton.

M. Haas : on ne va pas entrer dans les détails parce qu'après il y a des considérants techniques, mais le Bureau a une proposition à vous faire concernant cette thématique.

M. Jotterand : nous proposons de l'envoyer en Commission de l'aménagement pour discussion et notamment pour la réponse proposée par l'administration.

M. Bonfanti : effectivement, ce courrier est en cours de rédaction et dès qu'il sera réalisé nous pourrons l'envoyer aux élu.e.s de la Commission de l'aménagement du territoire et il pourra être traité à la prochaine commission.

M. Jotterand : nous avons également reçu quelques vœux, notamment de la part du Conseiller d'Etat Antonio Hodgers, du Terrain d'aventure du Petit-Lancy, du Lancy FC, des Samaritains section de Lancy, de la maison de quartier Sous l'Etoile et du Président du Conseil municipal de Vernier, M. Jean-Pierre Tombola. Toutes ces personnes vous adressent leurs vœux que je vous transmets.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 janvier 2022**4) COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

Mme Gachet : une information. Au niveau de l'administration, sachez que nous avons remis en place et nous avons décidé de poursuivre pour janvier et février le télétravail dans la mesure du possible au niveau des services. Nous réadapterons le système en fonction des annonces du Conseil fédéral.

Au niveau de nos vœux, le Conseil administratif vous souhaite une très belle année 2022 en espérant que l'on revienne effectivement dans un cadre un peu plus serein et plus calme qui nous permette des échanges nettement plus simplifiés à partir du moment où on pourra le faire sans masque, éventuellement au carnotzet ; ce seront des possibilités d'échanges plus proches et sympathiques.

Mme Moyard : deux petites informations. La première, vous faire part du bilan réjouissant pour les Lancéennes et les Lancéens car c'est la première année complète de collaboration avec la FGD (Fondation genevoise de désendettement). J'ai eu les chiffres récemment, la fondation a pu aider des familles lancéennes en difficulté à hauteur de Fr. 569'000.--, durant l'année 2021, dont Fr. 441'000.--, à fonds perdus, donc des dons. Il est réjouissant – non pas que des personnes doivent faire appel à la FGD - mais d'avoir pu mettre en place cette collaboration et qu'elle permette d'aider nombre de familles lancéennes. A ce montant, s'ajoutent Fr. 200'000.— environ qui proviennent d'autres fondations et qui sont également là pour aider ces familles. Ces montants - un total de Fr. 770'000.— - à mettre en parallèle aux Fr. 180'000.— finalement modestes du budget d'aides casuelles qui appartient à la Ville de Lancy.

Quand certains ou certaines étaient horrifié.e.s des questions financières ou des options prises par le Conseil administratif, je pense que c'est bien de vous montrer, par cet exemple, que nous savons aussi aller chercher des montants financiers conséquents et substantiels ailleurs.

La deuxième information est une réponse à Mme la Conseillère municipale, Nathalie Adam, qui m'avait interpellée concernant des pannes à répétition de l'ascenseur de l'Espace Palettes dont elle a malheureusement été victime, notamment avec sa poussette. L'information me paraissait utile pour l'ensemble des personnes, j'ai demandé un bilan et effectivement il y a eu en 2021 sept pannes, ce qui est plus que d'habitude, dont une majorité pour des déprédations, des vis coincées volontairement probablement, des morceaux de plastique dans le rail, ou des prises oxydées par l'urine, les gens sont pleins d'imagination. Evidemment, nous travaillons à ce que les pannes soient de la moins longue durée possible et nous travaillons également sur les causes, à savoir les difficultés qu'il peut éventuellement y avoir liées aux auteurs de ces différentes déprédations. C'est tout le travail que nous faisons en partenariat avec la FASe et le service des affaires sociales, notamment avec les jeunes de l'Etoile Palettes. Loin de moi de dire que ce sont forcément eux qui sont responsables de cela, je n'en sais rien, je n'ai pas enquêté, la Police municipale non plus, mais il y a peut-être un lien et nous travaillons de manière très active sur le secteur. On aura l'occasion de refaire un point peut-être les prochains mois au niveau de la Commission sociale et on continue à enquêter sur les portes, Mme la Conseillère municipale.

5) PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 janvier 2022

NOUVEAUX OBJETS

6) PROJETS DE DELIBERATION DU CONSEIL ADMINISTRATIF

a) Création de quatre éco-points au chemin du Repos, square Clair-Matin, chemin de la Chapelle et chemin de la Caroline – Crédit d'investissement (Fr.430'000.--) (283-22.01)

M. Bonfanti : conformément à notre politique de gestion des déchets, le Conseil administratif souhaite vous proposer l'installation d'éco-points sur le territoire communal. Dans ce cadre, nous vous présentons quatre nouveaux projets d'éco-points pour 2022 : le projet no 1 est l'installation d'un éco-point au chemin du Repos au Petit-Lancy, visant à intégrer les logements d'un nouvel immeuble, ainsi que les immeubles de proximité déjà existants. Le projet no 2 concerne l'installation d'un éco-point enterré de proximité au square Clair-Matin au Petit-Lancy afin de finaliser l'intégration des cinq derniers blocs d'immeubles du quartier. Le projet no 3 vise à installer un éco-point enterré sur le parking du CAD, à la route de la Chapelle, afin de gérer l'intégralité des déchets du quartier et notamment du secteur villas qui se trouve juste à côté. Le projet no 4 concerne l'installation d'un éco-point enterré aux abords de la tour St-Marc qui est en train d'être construite, chemin de la Caroline au Petit-Lancy. Le Conseil administratif espère un bon accueil de ce crédit d'investissement.

M. Jotterand : si personne ne souhaite s'exprimer, nous allons procéder au vote de l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 29 oui, 0 non, 0 abstention.

M. Jotterand : nous avons une proposition du Bureau qui s'aligne sur celle du Conseil administratif de renvoyer cet objet en Commission de l'environnement et du développement durable, puis en Commission des finances.

Si personne ne souhaite s'exprimer à ce sujet, nous allons voter cette proposition.

Le renvoi en Commission de l'environnement et du développement durable, puis à la Commission des finances est accepté à l'unanimité, soit par 29 oui, 0 non, 0 abstention.

b) Aménagement du square Clair-Matin – Crédit d'étude (Fr. 201'000.--) (284-22.01)

M. Bonfanti : après avoir résolu une problématique de cession au domaine public remontant à 1989 et avoir aménagé une nouvelle place de jeux pour enfants en 2017, le Conseil administratif souhaite aller de l'avant afin de réaliser des travaux de rénovation et d'amélioration. Cette étude est pilotée par le service de l'environnement, mais les services communaux travaillent tous conjointement et activement pour mieux identifier les besoins des utilisateurs et d'y répondre tout en respectant les enjeux que nous nous sommes fixés en début de législature du point de vue social, environnemental, culturel, sportif et sécuritaire pour ce quartier.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 janvier 2022

Dans un premier temps, il sera donc question de plantations d'arbres, d'équipement et d'aménagement d'espaces permettant une appropriation des habitantes et des habitants, d'éclairage et d'accessibilité au sein du quartier.

Une démarche participative sera engagée avec les habitantes et habitants du quartier, les associations, les services de la Ville, ainsi que les régies qui se trouvent sur place.

Ce crédit a donc pour objectif de réaliser un état des lieux, un diagnostic afin de pouvoir présenter ultérieurement un crédit de construction et d'aménagement.

J'ajouterai que l'objectif, comme il a déjà été fait aux Palettes, est de présenter une démarche participative avec l'ensemble des services qui sont liés à cette démarche. Celle-ci vous sera présentée, si vous le souhaitez, à la prochaine Commission de l'environnement ouverte, pour ce premier point, à l'ensemble du Conseil municipal pour que vous puissiez bien comprendre les enjeux de ce que nous souhaitons faire ces prochaines années dans ce quartier. Evidemment, le crédit sera ensuite voté par les élus de la commission.

M. Jotterand : si personne ne souhaite s'exprimer, nous allons procéder au vote de l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 29 oui, 0 non, 0 abstention.

M. Jotterand : le Bureau soutient la proposition du Conseil administratif de renvoyer cela en Commission de l'environnement et du développement durable ouverte à l'ensemble du Conseil municipal sur ce point.

M. Haas : juste une préoccupation qui va être partagée, j'espère, par tout le monde. Dans le début du message, on parle d'une conduite par le service de l'environnement. En même temps, la première fois que j'ai entendu parlé de cet aménagement du square Clair-Matin, c'était plutôt au niveau de la Commission sociale où on nous a expliqué très clairement, par rapport aux problématiques qui avaient été rencontrées aux Palettes, qu'un copié-collé serait mis en place, sans qu'on puisse le faire sous cette forme, pour les problèmes qui ont été connus récemment au square Clair-Matin. J'ai le sentiment, puisque cela a été redit ce soir, on nous parle d'une procédure inter-services, mais aussi participative, que dans des projets de cette ampleur, il est relativement important d'avoir une conduite et de savoir en fait qui pilote véritablement le projet. Je trouve paradoxal que ce soit le service de l'environnement alors qu'il n'y a pas d'urgence à planter des arbres. Je pense qu'il s'agit d'abord d'identifier quels sont les véritables problèmes notamment sociaux et sécuritaires du square Clair-Matin. C'est pour cela que l'idée que l'on soutenait d'avoir une présentation à l'ensemble du Conseil municipal me paraît non seulement pertinente, mais indispensable. C'est dans un deuxième temps que l'on doit déterminer qui pilote véritablement, qui doit prendre finalement le lead de cet aménagement du square Clair-Matin qui, de ma compréhension à ce jour, va nettement au-delà d'un travail uniquement sur des choses liées à de l'environnement ou à de l'aménagement. C'est une démarche beaucoup plus participative y compris avec les acteurs et les habitants.

Mme Moyard : merci M. Haas pour votre souci. Ne craignez rien ! D'abord vos souvenirs sont exacts, la première fois que ce sujet vous a été présenté, c'était effectivement dans le cadre de la Commission sociale, par mes soins et par M. Vincent Künzi ; c'est vrai que c'est le service des affaires sociales qui a monté le projet, qui a obtenu le soutien du Canton via la politique de cohésion sociale en milieu urbain. Comme pour les Palettes, il s'agit vraiment d'un projet inter-services, vous avez cité le service de l'environnement et le service des affaires sociales, il ne faut pas non plus oublier celui de la Police municipale. Ensuite, peut-être dans une moindre mesure les autres : le service des sports, le service de la culture et de la communication pour ne citer qu'eux.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 janvier 2022

L'idée n'est pas tellement de pouvoir se tirer la chaise pour savoir quel est le service qui a le plus le lead sur ce sujet. M. Hasler, chef du service de l'environnement, et M. Künzi, chef du service des affaires sociales, travaillent en très étroite collaboration sur ce sujet. Ils seront d'ailleurs, de même que M. Jean-Pierre GAY, présents à la Commission en question pour pouvoir répondre à l'ensemble des éléments.

Donc, rassurez-vous, on n'est pas en train de vous dire que la seule chose que l'on fait est de savoir où on va modifier les luminaires et replanter des arbres, ce n'est pas du tout cela. Il y a toute une série d'éléments sociaux qui ont déjà été mis en place, on a déjà commencé un certain nombre de démarches du point de vue social, du point de vue sécurité également.

Ce crédit d'étude vous est présenté par mon collègue Bonfanti et par le service de l'environnement, étant donné que c'est ce service qui avait cette ligne budgétaire pour mener cette étude. Eh puis c'est une pierre de l'édifice mais cela n'enlève rien au reste. Je pense que c'est vraiment important, et j'invite l'ensemble des conseillers municipaux à pouvoir être présents à cette séance de la Commission de l'environnement et du développement durable élargie à l'ensemble du Conseil municipal pour que vous puissiez vraiment bien saisir les différents enjeux, parce qu'ils sont nombreux sur ce secteur. Soyez assurés que nous travaillons les trois main dans la main et nos services également.

Mme Gachet : je souhaiterais aussi rajouter un petit bout de l'histoire. C'est vrai que c'est une démarche qui va être portée par l'ensemble des services, mais on souhaite aussi que vous soyez ensuite acteurs si vous êtes sollicités par les habitants. C'est pour cela qu'il est important que vous soyez aussi les propriétaires de cette démarche participative et ensuite les transmetteurs.

Donc, n'hésitez pas, si vous avez le temps, à venir le 1^{er} février, les chefs de service seront là pour répondre à l'ensemble de la problématique. Il s'agit du square Clair-Matin, mais également de Navazza, la partie De Saussure, c'est un projet qui va depuis le 70, route du Pont-Butin jusqu'au square Clair-Matin. C'est vraiment une très grosse zone, raison pour laquelle vous serez probablement sollicités par les habitants et habitantes de Lancy sur la démarche qui va être initiée. C'est un gros projet avec énormément de questions qui va être relayé auprès de la population et si vous pouvez en plus être vecteurs du message que l'on souhaite transmettre, cela nous ferait très plaisir, parce que c'est comme cela que l'on pourra réellement aborder cette démarche participative.

M. Jotterand : vous avez toutes et tous entendus la date de la Commission qui est bien proche, c'est-à-dire le 1^{er} février.

S'il n'y a plus de demandes de prise de parole, nous allons voter cette proposition.

Le renvoi à la Commission de l'environnement et du développement durable, ouverte à l'ensemble du Conseil municipal est accepté à l'unanimité, soit par 29 oui, 0 non, 0 abstention.

7) MOTIONS - RESOLUTIONS**a) Motion du groupe PDC-VL « Accès facilité aux logements et propriétés pour les Lancéens et Lancéennes » (M052-2022)**

=====
Mesdames les Conseillères municipales,

Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 janvier 2022

Messieurs les Conseillers municipaux,

L'accès aux nouvelles habitations en devenant propriétaire est particulièrement difficile. Souvent les appartements prévus en PPE ou autres types d'habitation du même ordre sont déjà attribués avant même que de très nombreuses personnes soient informées.

Afin de rendre ces attributions plus accessibles pour les habitant-e-s de la Ville de Lancy, nous proposons de suivre la lancée des communes de Bernex, Meyrin, Carouge ou encore de Confignon.

La commune de Bernex prévoit des conventions lors de l'établissement d'un PLQ comme par exemple dans le projet du quartier Saint-Matthieu. Il y est convenu que les bernésien-ne-s soient prioritaires sur 2/3 des nouveaux logements. La Commune a établi des critères précis pour définir les personnes prioritaires (domiciliées sur la commune ou ayant vécu au moins 3 ans sur les dix dernières années dans la commune). Un système d'inscription auprès de la commune et auprès des promoteurs permet par ailleurs aux habitant-e-s de s'informer et de s'annoncer.

La commune de la Ville de Carouge prévoit un système de points afin d'établir les priorités (scolarité sur la commune, présence de la famille sur le territoire, habitant-e-s, ancien-ne-s habitant-e-s, activités professionnelles sur la commune, etc.).

Les modèles existent donc déjà et le principe s'applique fréquemment dans les communes genevoises.

Dès lors, vu la densification de la commune déjà bien amortie mais qui devrait continuer, vu la difficulté d'obtenir un tel logement de manière générale, vu l'importance de permettre à nos habitant-e-s de rester dans la commune tout en développant un projet familial ou personnel d'aménagement et vu la possibilité d'orienter les promoteurs vers des acheteurs locaux enracinés dans la commune, il nous paraît indispensable d'agir et de mettre en place un tel système d'intégration et de sauvegarde des intérêts des habitant-e-s de la Ville de Lancy. Il s'agit donc de formaliser cette pratique pour la Ville de Lancy.

Par ces motifs, le Conseil municipal invite le Conseil administratif à :

- 1. Mettre en place une convention pour chaque nouveau PLQ dans laquelle il devra être prévu d'attribuer les logements aux personnes habitantes de Lancy pour 2/3 des logements au moins;*
- 2. Définir les critères prioritaires d'accès tout en tenant compte que de domicilier sur la commune devrait être le premier critère;*
- 3. Mettre en place un moyen de vérification des attributions;*
- 4. Mettre en place un moyen pour les habitant-e-s de la Ville de Lancy de s'informer et de s'inscrire à ces démarches d'attribution ;*
- 5. Se montrer exemplaire en appliquant les mêmes principes d'attribution pour ses propres projets de construction, en les conciliant avec ses autres prérogatives telles que celles de développer des zones de commerces locaux et de services à la population.*

Mme Vandeputte : Mesdames, Messieurs, nous sommes nombreux et nombreuses à entendre des Lancéens, des Lancéennes ou encore d'anciens habitants ou habitantes de la commune, se demander comment faire pour acquérir un logement sur Lancy.

Nous vous proposons donc une démarche, inspirée de ce qui existe déjà dans d'autres communes du canton, qui aiderait ces personnes à acquérir des logements sur notre commune, en leur donnant une priorité sur les autres acquéreurs potentiels. Ce principe a déjà été soutenu en 2017 par M. Hodgers, Conseiller d'Etat, qui n'y voyait aucun inconvénient.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 janvier 2022

Des critères de priorisation sont à établir et nous invitons le Conseil administratif à les définir et ce, en fonction de ce qu'ils estiment le plus réaliste et le plus juste. L'idée n'est bien entendu pas de créer une usine à gaz, pour les promoteurs comme pour la commune, mais un moyen simple et efficace pour les personnes attachées à notre commune d'y acquérir un logement.

Une communication claire et largement diffusée devra également appuyer la démarche afin que les Lancéens et Lancéennes puissent facilement s'orienter et se renseigner.

Enfin, nous avons réalisé que le titre de la motion pouvait porter à confusion en mentionnant « un accès facilité aux logements » et nous proposons d'ores et déjà d'amender ce titre par la suppression de ces mots. Le titre de la motion devrait être « Un accès facilité aux propriétés pour les Lancéens et Lancéennes ». Il est en effet question dans cette motion que de l'acquisition de logements et non d'un accès aux logements au sens large ou d'un accès à des locations.

Vu ce premier élément et vu les précisions qui doivent être définies en particulier relativement aux conséquences qui pourraient découler de la marge de manœuvre donnée au Conseil administratif dans ses négociations avec les promoteurs, vu que l'idée n'est pas de densifier ou encore de générer des pertes financières pour la commune, nous proposons un renvoi à la Commission de l'aménagement afin de débattre de toutes ces questions et d'identifier ce qui doit être plus clairement défini.

M. Mayer : Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, le groupe des Vertes et des Verts de Lancy a pris connaissance de la motion proposée avec intérêt, avec également une certaine surprise. Je vais y revenir.

La majorité de notre groupe a, premièrement, un sentiment un peu mitigé par principe, sur les projets qui visent à favoriser les Lancéennes et Lancéens au détriment des non communiens. Nous considérons effectivement que c'est une chance de vivre à Lancy et si une sélection devait être faite pour les nouveaux acquéreurs de logements et nouveaux habitants, ce serait surtout sur la volonté des nouveaux habitants de participer à la cohésion sociale et de profiter du bien vivre sur notre commune, évidemment c'est un critère qui n'est pas objectivable.

En revanche, et cela c'est plutôt en faveur de la motion, effectivement il est regrettable qu'une personne qui vit à Lancy, qui a sa famille à Lancy, ses amis, ses activités et qui souhaite développer son projet de vie, comme acquérir son logement, doive le faire en dehors de la commune alors que des logements sont proposés sur la commune. Donc ce côté-là, encore une fois, d'évolution normale de la vie, nous permettrait d'envisager une solution qui permettrait à ces Lancéens de rester sur la commune, pourquoi pas en réservant certains logements aux Lancéennes et Lancéens.

Nous sommes donc disposés à entrer en matière sur l'examen de cette proposition. Nous proposons plutôt de la renvoyer en Commission sociale pour qu'elle puisse être examinée sous l'angle de la qualité et du vivre ensemble.

Nous nous réjouissons également d'en discuter pour avoir des précisions sur les modèles qui sont mentionnés dans l'exposé des motifs, Bernex, Carouge, Confignon, Meyrin, pour voir ce qui se fait là-bas et également - c'est là qu'on se réjouit d'avoir des réponses, c'était lié à la surprise dont je parlais en introduction - de savoir quelles sont les propositions qui sont faites pour justement mettre en place cette préférence communale. En effet pour nous, dès le moment où un promoteur construit selon la loi dans une zone de développement, il n'est pas du tout obligé de faire une convention avec la Ville de Lancy. On a essayé de faire un peu de

Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 janvier 2022

politique fiction et d'imaginer pourquoi un promoteur viendrait signer une convention avec la Ville de Lancy, on a imaginé deux arguments...

M. Jotterand : politique fiction tout en restant sur le débat par rapport au renvoi en commission ou à la discussion immédiate, M. Mayer.

M. Mayer : j'ai pris de l'avance ? Il y a une entrée en matière sur la motion ?

M. Jotterand : il n'y a pas d'entrée en matière, en revanche on va décider si on en discute immédiatement et qu'on le vote ce soir ou si on le renvoie en commission.

M. Mayer : d'accord, alors je termine très vite. Effectivement, notre proposition de renvoi en commission est motivé par comprendre si dans les possibilités, il y a effectivement le fait de densifier plus, cela a été mentionné que ce n'était pas le cas, ce n'était pas la volonté du groupe, la possibilité également de participer financièrement, d'avoir une contribution financière auprès des promoteurs, j'ai aussi entendu que ce n'était pas la volonté et pour terminer, une dernière possibilité, mais cela je le dis plutôt en souriant, ce serait que la commune acquière du logement pour faire de la PPE, mais je ne pense pas non plus que c'est une solution qui viendrait d'un parti de droite.

Pour résumer, nous ne sommes pas opposés, sur le principe, à discuter de cette motion, mais nous souhaiterions en commission que les motionnaires puissent sortir du bois pour nous dire vraiment quels sont les moyens préconisés et acceptent ensuite de les assumer, notamment s'il y a des impacts financiers, sans quoi cette motion ne serait qu'une déclaration qui n'aurait pas de contenu.

M. Clémence : sans redire tout ce qui vient d'être dit parce qu'on partage en grande partie ce qui a été proposé par les Verts, c'est-à-dire de renvoyer en Commission plutôt sociale si c'était possible.

Effectivement, on avait la même interrogation sur l'applicabilité, le PDC-VL a répondu tout de suite lors de sa présentation que cela ne s'adressait qu'aux propriétaires et donc c'est une première précision dont on avait besoin.

Il n'empêche qu'il nous reste encore quelques questions sur l'applicabilité. On a quand même des doutes sur la faisabilité de ce qui est proposé, notamment l'outil de la convention dans le PLQ et son côté contraignant voire inapplicable. Donc, on a besoin d'avoir des précisions sur la façon dont cela peut être mis en œuvre. On aimerait aussi pouvoir discuter des critères, puisque l'on sait que dans d'autres communes, le critère n'est pas que le fait d'habiter Lancy, mais d'avoir des liens avec la commune concernée, on peut penser au fait d'y avoir été enfant dans la commune, on peut penser d'avoir ses parents sur la commune, d'être employé sur la commune, membre d'une association et j'en passe. Donc tous ces critères pourraient être discutés, pondérés et servir à envisager des attributions avec ces éléments-là.

Pour toutes ces raisons, sans m'étendre davantage à ce stade, je vous propose aussi de soutenir le renvoi à la Commission sociale.

M. Jotterand : nous avons deux propositions de renvoi en commission différentes.

M. Bonfanti : vu que l'intitulé de la motion a changé, je vous propose de l'envoyer plutôt à la Commission de l'aménagement du territoire parce qu'elle traite avant tout de directives ou de conventions liées à la mise en place de plans localisés de quartier et ce n'est pas à la Commission sociale qu'on va pouvoir traiter de cela à moins qu'on ait des urbanistes là-bas.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 janvier 2022

M. Jotterand : MM. Mayer et Clémence, maintenez-vous votre proposition de renvoi à la Commission sociale ?

M. Clémence : vu ce qu'a indiqué M. Bonfanti, on peut tout à fait retirer notre proposition, bien qu'elle vienne des Verts, on les laisse la retirer le cas échéant, mais on votera le renvoi à la Commission de l'aménagement.

M. Mayer : je peux suivre cette proposition.

M. Jotterand : très bien, nous retenons uniquement la proposition de renvoi en Commission de l'aménagement du territoire. Nous allons voter cette proposition.

La proposition de renvoi à la Commission de l'aménagement du territoire est acceptée à l'unanimité, soit par 29 oui, 0 non, 0 abstention.

b) Motion du groupe socialiste, PDC-VL, MCG, Les Verts « Futur en tous genres à l'administration de Lancy : permettons aux jeunes d'incarner tous les possibles » (M053-2022)

La journée « Futur en tous genres », qui existe depuis 2001, s'intéresse à l'avenir et aux larges perspectives qui s'offrent aujourd'hui aux filles et aux garçons. Le temps d'une journée, ils et elles découvrent de nombreux domaines professionnels et des parcours de vie inédits. Futur en tous genres leur permet de découvrir de nouveaux horizons, de réfléchir au choix d'une carrière professionnelle et des perspectives de vie sans a priori ou idée préconçue.

Dans le canton de Genève, les élèves de 9^{ème} peuvent accompagner un parent ou une connaissance du sexe opposé sur son lieu de travail pour découvrir des domaines et métiers que les filles et les garçons ne prennent pas assez en compte dans leur choix professionnel.

La Journée Futur en tous genres est importante pour les jeunes filles et garçons

- *car elle permet aux filles et aux garçons d'expérimenter de nouveaux domaines professionnels, et leur montre la multitude de perspectives d'avenir existantes*
- *car elle encourage les jeunes et leur donne la confiance nécessaire pour écouter leurs désirs dans le choix d'une profession, et de ne pas tenir compte des attentes parfois stéréotypées de la société*
- *parce qu'elle offre la possibilité aux parents de faire découvrir leur métier à leurs enfants et introduit la discussion du choix d'un métier au sein de la famille*
- *parce qu'elle permet aux administrations, entreprises, institutions et hautes écoles de promouvoir des métiers encore atypiques auprès des filles et des garçons, et de s'assurer une relève tenant compte des questions de genre*
- *parce que les choix de formation et de profession sont toujours genrés en Suisse*

Mais aussi pour l'administration de Lancy

- *parce qu'elle renforce l'image positive de l'administration de Lancy à l'interne et à l'externe et consolide l'esprit d'entreprise*

Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 janvier 2022

- *parce qu'elle permet à l'administration de Lancy de présenter les différents métiers qui s'y exercent*
- *parce qu'elle permet de positionner publiquement l'administration de Lancy pour l'égalité des chances*

Par ces motifs, le Conseil municipal invite le Conseil administratif à :

1. *Préparer et inscrire l'administration communale en tant qu'institution participante à la journée « Futur en tous genres » dès 2022.*

Mme Rosset : Madame la Maire, Madame la Conseillère administrative, Monsieur le Conseiller administratif, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux,

Le 10 novembre prochain, grâce à notre vote de ce soir, au Conseil administratif, mais surtout à l'engagement des employés de l'administration communale, la Ville de Lancy pourra pour la première fois participer à la journée Futur en tous genres.

Futur en tous genres a pour origine la Journée nationale des filles. Le projet, initié en 2001 par la Conférence suisse des délégués à l'égalité a, par son succès, évolué, devenant un projet inter-cantonal destiné aux filles et aux garçons, mis en œuvre par le Bureau de l'égalité, dans divers cantons romands, tessinois et alémaniques.

Cette journée très spéciale a pour objectif d'élargir les perspectives professionnelles qui s'offrent aujourd'hui aux garçons et aux filles, perspectives en constante évolution fort heureusement.

Pendant cette journée, les parents montrent à leurs enfants comment se déroule une journée habituelle de travail, font en sorte de leur faire découvrir leurs activités professionnelles et les sensibilisent parfois à d'autres métiers, toujours confondus en lien avec leur profession ou celle de leurs collègues de travail.

A Genève, ce sont les élèves de 9^e du cycle d'orientation qui participent à cette journée très spéciale, en accompagnant un parent ou une connaissance de sexe opposé sur son lieu de travail. Dans notre société, où les choix de formation et de profession sont toujours genrés, où il y a encore des stéréotypes qui nous induisent souvent à penser des métiers pour les filles et des métiers pour les garçons, la journée Futur en tous genres peut se targuer d'amener les filles et les garçons à réfléchir au choix d'une carrière professionnelle indépendamment des normes sociales prévalantes ou des idées préconçues.

En effet, avec le principe de la participation croisée, les filles et les garçons font l'expérience pratique, le temps d'une journée, du large éventail existant dans la formation professionnelle, de la variété des métiers, et des domaines professionnels qui s'offrent à elles et à eux et prennent conscience que les métiers n'ont pas de sexe.

Par le vote de cette motion, les garçons et les filles participant à la journée Futur en tous genres à Lancy ont au moins ainsi l'occasion de découvrir l'administration communale et la variété de ses services, du secrétariat général au service financier et de l'informatique, en passant par les services de la culture, communication, de l'aménagement du territoire, de la Police municipale, de l'environnement, de la protection de la population et de la sécurité, des sports, des travaux, de l'énergie, du service des affaires sociales.

In fine, de voir ainsi les différents métiers qui s'y exercent et la variété de carrières professionnelles possibles.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 janvier 2022

Organiser la journée Futur en tous genres est une chance pour notre administration, car elle nous permettra d'offrir la possibilité aux enfants de mieux connaître les activités de notre administration, activités qui dans beaucoup de cas les touchent déjà directement. Elle nous permettra de renforcer l'image de notre administration tant à l'interne qu'à l'externe, consolidant ainsi un climat d'entreprise positif, valorisant et respectueux de la diversité, elle nous permettra de nous positionner publiquement pour les qualités des chances et pour l'intégration de tous et toutes.

Pour toutes ces raisons, nous vous invitons à accepter cette motion et invitons le Conseil administratif à préparer et inscrire l'administration communale en tant qu'institution participant à la journée Futur en tous genres dès 2022.

Je vous remercie de votre soutien et je vous propose, vu qu'elle a été signée par tous les partis sauf un et qu'elle me semble assez claire dans ses motifs et ses invites, de la voter sur le siège.

M. Jotterand : si personne ne souhaite prendre la parole, je vous propose de voter la proposition qui a été faite d'en discuter immédiatement.

La proposition de discussion immédiate est acceptée à l'unanimité, soit par 29 oui, 0 non, 0 abstention.

M. Jotterand : si personne ne souhaite prendre la parole, nous allons procéder au vote de la motion.

La motion M053-2022 est acceptée à l'unanimité, soit par 29 oui, 0 non, 0 abstention.

c) Résolution du groupe Les Verts et socialiste « Pour une formation des élu-e-s à la crise climatique » (R055-2022)

=====

Le 9 août 2021, le groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) conclut dans son rapport que le climat est en train de changer partout dans le monde et plus rapidement que prévu. Même en limitant le réchauffement climatique, les catastrophes naturelles devraient se multiplier.

Ce message alarmant a fait les titres des médias durant quelque temps, sans malheureusement provoquer de réaction à la hauteur des enjeux.

Dans les années 80 déjà, le rapport du club de Rome mentionnait qu'une croissance sans limite mettrait en danger tant nos sociétés que notre environnement. Mais tout comme des grenouilles plongées dans une eau froide qui se réchauffe petit à petit ne se sauveront pas avant de bouillir, notre perception de l'urgence est hétérogène et les décideurs peinent à mener des actions à la mesure de la menace.

Ceci pourrait-il être lié à une méconnaissance de la situation ou une conception peu concrète de l'avenir de notre environnement ?

Poussé par le manque de sérieux avec lequel la crise climatique était traitée et partant du principe qu'une connaissance approfondie, factuelle et commune était nécessaire, un homme a mené une action courageuse et périlleuse: une grève de la faim demandant à ce que l'ensemble des élus fédéraux soient directement informés par les experts suisses du GIEC sur les faits scientifiques établis et les conséquences liées à la crise climatique. Après 39 jours, il a

Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 janvier 2022

obtenu gain de cause, une première séance ayant été agendée entre les experts et les élus le 2 mai 2022.

L'idée défendue par cet homme est plus qu'intéressante. Avoir une bonne compréhension des enjeux sur le climat, basée sur des faits scientifiques permet de prendre des décisions éclairées et en toute connaissance de cause. Et ce qui est vrai au niveau fédéral, l'est aussi au niveau local. Nous pensons dès lors qu'une telle formation a aussi sa place pour les élus communaux, qu'il s'agisse des conseillers municipaux ou administratifs.

C'est la raison pour laquelle, le Conseil municipal demande à l'Association des communes genevoises :

- 1. d'organiser une conférence s'appuyant sur les rapports des offices suisses, sur les rapports du GIEC et sur les rapports de l'organisation mondiale de la météo ;*
- 2. de mettre en avant l'effort à fournir pour atteindre le 1.5/2° mondial ;*
- 3. d'ouvrir cette conférence à tou-te-s les élu-e-s communaux du canton de Genève ;*
- 4. d'enregistrer et donner libre accès à cette conférence ;*
- 5. d'organiser une telle conférence d'ici à juillet 2022.*

Mme Monod : changement climatique généralisé et rapide, d'intensité croissante.

Ceci est le titre du communiqué de presse publié par le Groupement d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, le 9 août 2021.

Cette réalité s'est étalée dans la presse, laissant présager une prise de conscience. Néanmoins, les réactions politiques n'ont pas été à la hauteur de ces enjeux.

Pour reprendre l'image de la grenouille qui, plongée dans une casserole d'eau froide qui se réchauffe petit à petit, n'a pas conscience qu'elle va finir par bouillir, il semble que la perception de l'urgence soit hétérogène et que les décideurs peinent à mener des actions à la hauteur de la menace.

En 2021, un homme, Guillermo Fernandez, a mené une action courageuse et périlleuse pour s'assurer que l'ensemble des parlementaires fédéraux soient informés scientifiquement et concrètement par les experts suisses des résultats des études du GIEC sur l'évolution du climat et ses conséquences. Ceci pour permettre aux élu.e.s d'avoir une bonne compréhension de la réalité et des enjeux pour prendre des décisions éclairées et en toute connaissance de cause.

Ce qui est vrai au niveau fédéral l'est aussi, pour nous, au niveau local. Une telle formation a donc sa place pour les élu.e.s des communes genevoises.

C'est pourquoi nous vous invitons, tout comme nos homologues de Vernier l'ont déjà fait, à soutenir cette résolution et à permettre aux élu.e.s de pouvoir participer, nous l'espérons évidemment nombreux, à cette formation.

M. Bonfanti : comme vous le savez, cette résolution a été déposée dans plusieurs conseils municipaux du canton. Il semblerait que le comité de l'ACG vous ait entendu, dans la mesure où nous avons reçu un courrier aujourd'hui dudit comité qui a décidé de lancer une formation sur le changement climatique qui aura lieu à l'automne 2022 et qui sera ouverte aux exécutifs et aux délibératifs communaux.

M. Colleoni : au vu de ce qui a été dit par le Conseiller administratif, ne serait-il pas raisonnable de retirer la résolution puisque de toute façon c'est prévu ?

Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 janvier 2022

M. Jotterand : est-ce que votre proposition trouve un écho ? Cela ne semble pas être le cas.

Je vais donc vous soumettre la discussion immédiate au vote.

La discussion immédiate est acceptée par 14 oui, 0 non, 15 abstentions.

M. Dérobert : je n'ai pas tout à fait compris la proposition que vous nous faisiez tout à l'heure, mais je reviens totalement sur ce que dit M. Colleoni. Cela ne sert à rien de demander à nos magistrats de communiquer sur quelque chose qui a déjà été fait. J'entends très bien que c'était peut-être une bonne idée de proposer cette résolution. Maintenant, à l'heure actuelle, avec ce que vient de nous rapporter M. Bonfanti, je ne vois pas l'intérêt de continuer cette discussion puisque ce qu'on voulait est réalisé. De mon point de vue je refuserai de communiquer sur quelque chose qui est fait.

Mme Monod : on entend bien que ce courrier qui est arrivé aujourd'hui vient perturber un peu les choses. Nous souhaitons malgré tout maintenir ce vote pour appuyer simplement l'importance de cette formation.

Mme Vandeputte : si cela continue à aller de l'avant vers le vote de cette résolution, dans ce cas il faut au minimum l'amender au niveau des délais puisque l'invite 5 demande que ce soit organiser pour juillet 2022 et que l'ACG s'est engagée à l'organiser pour l'automne 2022. Donc, ce serait un minimum si on voulait faire passer cette résolution à titre symbolique.

M. Jotterand : si je comprends bien votre proposition d'amendement, ce serait de supprimer l'invite concernant le délai.

Mme Vandeputte : on peut la supprimer ou la modifier, ils se sont engagés pour l'automne 2022 de toute façon déjà.

M. Dérobert : je vais aller un peu plus loin. En effet, si l'on veut garder la symbolique de la chose : le point 1 vu qu'il est réalisé n'a plus de raison d'être ; le point 2 est peut-être le dernier qui devrait survivre à cette résolution ; le point 3, c'est déjà le cas ; le point 4 c'est aussi le cas ; et le point 5, c'est la seule chose à garder, mais on sait que ce sera en automne 2022. On ne va peut-être pas demander de tout corriger, donc ma proposition d'amendement est de supprimer les points 1-3-4 et 5.

M. Clémence : quitte à garder symboliquement cette résolution, je proposerai d'en garder un peu la substance. Je n'ai pas eu copie de ce courrier apparemment arrivé très récemment, je ne sais pas quelles sont les modalités d'organisation de ce qu'a prévu l'ACG. Est-ce qu'ils ont prévu de l'enregistrer, d'en donner libre accès à tout le monde comme c'est indiqué, est-ce qu'ils ont prévu de s'appuyer sur les rapports de l'OMM ? Tous ces éléments-là je ne les ai pas à ce stade donc je préférerais les maintenir pour garder l'intention qui était dans la résolution d'origine, quitte à ce que l'ACG adapte ce qu'elle a prévu à cette demande par rapport à ces éléments d'ordre organisationnel.

M. Jotterand : je me réjouis de voir que la discussion s'anime en l'état actuel des choses. Juste pour expliquer le déroulement, s'il n'y a pas d'autres propositions d'amendement d'ici là, je vous proposerai de voter la suppression de l'invite 5 et ensuite la suppression de l'invite 1-3 et 4. Comme cela on fera en deux fois et on verra qui est pour quel amendement.

M. Haas : il est louable d'avoir voulu en faire une résolution. En même temps, on entend ce soir que ce qui est finalement recherché par ce projet va se réaliser dans les faits. Qu'on le vote ou pas, les questions qui restent en suspens sur comment cela sera organisé...

Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 janvier 2022

J'ai surtout une autre opinion personnelle, c'est que dans cet hémicycle, les questions liées au réchauffement climatique, à l'environnement, je n'ai absolument pas envie de finir comme une grenouille dans une marmite bouillie, mais il me semble que c'est notre devoir à tous d'en avoir déjà conscience et ceux qui dans cette salle ne savent pas ce qu'est le rapport du GIEC, ne connaissent pas les enjeux par rapport à cela, c'est plutôt cela qui m'inquiète. Je ne suis pas sûr que ce soit une formation, parce que cela voudrait dire qu'elle est obligatoire et contraignante ? Je ne sais pas si c'est le but recherché. Je crois que c'est de notre responsabilité à tous de s'investir à fond sur ces sujets sans avoir besoin de passer par un artifice ou une formation. On sait maintenant qu'elle est sur pied, on y va tous et j'espère qu'il y en a pleins qui n'auront peut-être pas besoin d'y aller parce que leur niveau de connaissance dans ces domaines est déjà élevé.

M. Jotterand : maintenant on n'osera plus y aller parce que si on y va cela veut dire qu'on a un niveau encore trop faible...

M. Bonfanti : je suis un peu comme M. Haas, je me dis que si au bout de 20 ans de discussion sur le changement climatique, il y a quelqu'un encore ici qui n'a pas connaissance de cette problématique, on a un gros problème. Soit on est climatosceptique, on n'y croit pas, soit on y croit et on est déjà au courant de la chose.

Pour revenir sur les propos de M. Clémence, si vous voulez je peux vous lire la lettre, comme cela vous aurez connaissance de l'entier de la lettre et ce sera réglé. Cela permettra de préciser quels sont les éléments de formation qu'ils souhaitent mettre en avant pour l'automne 2022.

« Comme annoncé par le soussigné de droite lors du point « divers » lors de notre assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue hier soir à Carouge, la commune de Vernier a récemment transmis à l'ACG une résolution adoptée par son Conseil municipal intitulée « Conférence sur la crise climatique ».

En substance, ce texte demande que l'ACG organise, à l'attention des élu(e)s communaux, d'ici à l'été 2022, une conférence sur la crise climatique qui s'appuierait sur les rapports des offices suisses, les rapports du GIEC et les rapports de l'Organisation météorologique mondiale.

Dans l'intervalle, l'ACG a appris que des résolutions similaires étaient en cours d'élaboration dans d'autres communes.

Le Comité, qui a abordé cette demande lors de sa dernière séance, a considéré que l'organisation d'une énième conférence sur le climat ne serait pas fondamentalement utile pour préparer les communes aux enjeux liés au changement climatique.

Vu l'importance de cette thématique, il a préféré mettre en place une formation ouverte à tous les membres des exécutifs et des délibératifs communaux, en s'inspirant du format retenu par les soirées d'information organisées l'an dernier.

Si cette formation, qui se déroulera durant l'automne 2022, aura naturellement pour but de sensibiliser les élus communaux aux changements environnementaux qui nous attendent, elle servira surtout à les informer des outils à leur disposition pour lutter, dans le cadre des prérogatives communales, contre les effets du réchauffement climatique.

Nous ne manquerons pas de vous informer, en temps voulu, de la date et des détails logistiques relatifs à cette formation ».

Mme Dia : à la lecture du texte, j'ai la sensation qu'il n'y a pas de dimension contraignante.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 janvier 2022

D'autre part, j'entends bien, M. Haas, que tout le monde est censé avoir une sensibilité au sujet et je l'espère bien, mais je pense que de toute façon le fait que la formation soit ouverte à tous c'est quelque chose de fondamental dans le sens où cela permet de se remettre en mouvement, de se remettre au travail et comme c'est indiqué dans le texte, de pouvoir trouver d'autres outils. Donc, il y a peut-être des choses qu'on ignore, des choses qui ont bougé.

Donc, moi je suis pour soutenir cette résolution.

M. Couto : je pense que l'ACG va organiser les choses comme il faut, donc je ne crois pas qu'ils ne vont pas inviter tout le monde ou qu'ils vont exclure certaines de ces options. J'ai l'impression que les Verts veulent avoir la prérogative de la chose. Je pense qu'il serait plus logique de ne pas voter sur cela.

Mme Monod : je voulais juste dire que l'on pouvait vivre sans l'invite 5.

M. Jotterand : nous allons procéder au vote des deux amendements qui ont été formulés. Le premier est la suppression de l'invite 5 et le deuxième est la suppression de l'invite 1-3 et 4 en plus. On va déjà soumettre le premier amendement.

(...)

5. d'organiser une telle conférence d'ici à juillet 2022.

L'amendement 1 est accepté par 27 oui, 0 non, 2 abstentions.

M. Jotterand : nous allons procéder au vote du deuxième amendement qui est de supprimer trois invites supplémentaires, c'est-à-dire les invites 1-3 et 4.

~~1. d'organiser une conférence s'appuyant sur les rapports des offices suisses, sur les rapports du GIEC et sur les rapports de l'organisation mondiale de la météo ;~~

~~3. d'ouvrir cette conférence à tou-te-s les élu-e-s communaux du canton de Genève ;~~

~~4. d'enregistrer et donner libre accès à cette conférence ;~~

L'amendement 2 est accepté par 15 oui, 14 non, 0 abstention.

M. Jotterand : nous avons donc cette résolution amendée que je vais vous soumettre au vote.

(...) *C'est la raison pour laquelle, le Conseil municipal demande à l'Association des communes genevoises :*

2. de mettre en avant l'effort à fournir pour atteindre le 1.5/2° mondial ;

M. Jotterand : 14 oui, 14 non, 1 abstention. Il m'appartient donc de départager le vote.

La résolution est acceptée par 15 oui, 14 non, 1 abstention.

M. Jotterand : les points 8 à 10 sont des rapports de commission pour information qui ne sont pas lus.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 janvier 2022**RAPPORTS DE COMMISSION (INFORMATIONS)****8) COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – SEANCE DU 9 DECEMBRE 2021 –
RAPPORTEUR : M. THIERRY DEROBERT****a) Révision du Plan directeur communal – Présentation de fiches thématiques et
sectorielles**

=====

M. Dérobert présente le sujet : durant cette séance, il nous est présenté la fiche mobilité ainsi qu'une fiche sectorielle.

Pour commencer, il nous est fait un résumé des modifications qui ont eu lieu sur cette fiche à la suite de l'examen fait par les services de l'État.

A la page 70 & 71, les grands objectifs sont détaillés. Il s'agit de l'orientation que la Ville de Lancy veut donner à la mobilité sur son territoire. L'idée est de développer et d'intégrer une prise en compte des enjeux du climat, de la santé publique, de la sécurité et de la manière d'aborder l'espace public en rapport avec la mobilité. Même si cette politique était déjà en place depuis un certain nombre d'années, l'idée est de réaffirmer ces objectifs pour qu'ils figurent clairement dans notre plan directeur communal. Cela passe aussi par l'amélioration des qualités sociales, paysagères et environnementales des espaces.

Les grands axes de notre commune demandent aussi une requalification. La commune est coupée en deux par des axes routiers d'importance cantonale voire fédérale ainsi que par une barrière naturelle formée par le vallon de l'Aire. L'idée est d'intégrer mieux ces grands axes pour qu'ils ne forment plus une frontière dans le paysage urbain.

La mobilité douce (piétonne et cycliste) est abordée, une série de voies vertes complémentaires verront le jour au cours des 20 ou 30 prochaines années, au fur et à mesure des opportunités qui se présenteront.

Il s'agit aussi d'accompagner le Canton dans l'amélioration des transports collectifs. La mise en place d'infrastructures encourageant le report modal est fortement préconisée à l'instar de la vélostation de la gare de Lancy Pont Rouge ou des P+R du canton.

Concernant les transports individuels motorisés, l'idée est de réduire les espaces qui leur sont dédiés (route et place de stationnement) et abaisser leur vitesse, tout cela pour agir sur la qualité de l'espace et les nuisances qui en découlent.

À noter enfin que ce plan directeur a commencé en 2016, qu'il a été repris ensuite en 2018 et que beaucoup de choses ont évolué depuis. Il a donc fallu décider d'une date qui stopperait toute modification en lien avec l'actualité, cette date a été définie au 31 décembre 2020.

Il nous est ensuite fait une présentation de la fiche sectorielle du pont Butin, pont de Lancy et avenue des Communes-Réunies. Elle rentre dans le concept du Canton de la moyenne ceinture. Cet axe ne deviendra pas un axe secondaire mais devrait être aménagé pour réduire les nuisances, le sentiment d'insécurité et aménager les espaces pour les vélos et les piétons.

Une longue discussion s'ensuit sur l'avenir de cet axe routier qui ne dépend pas seulement de la volonté de la ville de Lancy.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 janvier 2022

b) **Dérogation à l'article 2, al. 2 LGZD – DD 114090 Construction d'un pavillon pour la formation professionnelle sur le parking du cycle d'orientation des Grandes-Communes**

M. Dérobert présente le sujet : il nous est présenté un projet situé à côté du site de Gérard-de-Ternier et de la voirie, proche du cycle des Grandes-Communes et du CEPTA. Ce projet de construction porte sur un pavillon pour la formation professionnelle. Il devrait être érigé sur le parking du cycle pour accueillir les activités de l'ECLAB, actuellement à Champel. Ce projet nécessite une dérogation au sens de l'article 2 alinéa 2 de la LGZD, alors ce secteur n'est pas au bénéfice d'un PLQ.

Il s'agit d'un pavillon professionnel de rez + 2 avec une emprise au sol de 600 m² soit 1800 m² de surface brute de plancher. Cette structure est modulable et potentiellement démontable mais il apparaît que ce bâtiment devrait perdurer. Le bâtiment devrait être rattaché au chauffage à distance et supporterait des panneaux solaires en toiture.

4 arbres seraient déplacés, 1 abattu, 31 places de voiture supprimées, ainsi que 17 places de motos. Seules 9 places de vélo seraient créées.

Il faut encore noter que ce bâtiment se situe en plein milieu de gros îlots de chaleur et qu'il n'est pas prévu dans le projet de végétaliser le toit.

Comme il s'agit d'une information, la commission ne doit pas se prononcer sur cet objet. Un certain nombre d'éléments sont cependant relevés par les commissaires.

Pour le magistrat, il semblerait logique que la commune conventionne un certain nombre de points avec les porteurs du projet, dans le cas présent l'Etat, puisque ce projet se passerait de PLQ. C'est ce qui est fait régulièrement avec les privés pour s'assurer que le projet aille dans le sens de la commune. Une convention d'espace public sur le périmètre semble être opportune.

9) **COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE – SEANCE DU 11 JANVIER 2022 – RAPPORTEUR : MME NANCY RUERAT**

a) **Point de situation sur la stratégie lumière**

En introduction, M. Bonfanti a indiqué que l'objectif était de présenter à la commission la Stratégie Lumière, qui est liée à la motion que le Conseil municipal avait votée le 20 juin 2019.

Le Conseil administratif a décidé de développer un ensemble de mesures permettant d'aboutir à une politique d'éclairage nocturne stratégique mais aussi opérationnelle, sous forme d'un Plan Lumière d'ici 2025 afin de lutter contre la pollution lumineuse.

Les objectifs de la Stratégie Lumière sont les suivants : supprimer ou réduire les émissions inutiles de lumière, protéger la biodiversité, maintenir des ambiances confortables et sécurisantes pour les habitantes et habitants et diminuer la consommation énergétique.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 janvier 2022

Les domaines d'interventions concernent l'éclairage public, l'éclairage extérieur sur le domaine privé, l'éclairage d'ouvrages à l'extérieur, l'illumination de façades d'immeubles et l'éclairage d'équipements tels que les infrastructures et les stades.

En outre, la Ville de Lancy travaille sur cinq axes tels que protéger les corridors biologiques, développer une Stratégie Lumière pour les développements urbains ou encore les PLQ en cours et à venir mais aussi développer une Stratégie Lumière pour le patrimoine de la Ville de Lancy, diminuer l'éclairage nocturne existant sans oublier la communication et la sensibilisation auprès des privés.

Mme Bogenmann a expliqué plus en détail que certains animaux et insectes sont sensibles à la lumière. Elle a évoqué le bureau Radiance qui vient de finaliser un projet pilote sur le PLQ de Surville.

Une étude a été réalisée par le bureau Lumière afin de définir les principes d'éclairage pour les bâtiments de la Ville de Lancy.

Les SIG ont dirigé une étude sur les possibilités de diminuer l'éclairage nocturne, voire le supprimer dans les quartiers et les routes existants.

Pour terminer, l'évènement « La nuit est belle » avec la participation de la Commune a attiré l'attention d'un large public et tout particulièrement des PME sur la pollution lumineuse et l'éclairage nocturne.

b) Présentation du Plan lumière Surville

=====

L'étude a porté sur l'ensemble du périmètre du quartier de Surville avec de multiples enjeux. Un diagnostic a été posé sur la base d'une démarche participative. En effet, des marches ont été organisées, afin de pouvoir éclairer au plus juste les mandataires à travers les témoignages des participants.

En effet, le Plan Lumière répond à deux interrogations importantes liées, d'une part, aux usages et à la sécurité et, d'autre part, aux critères de biodiversité et de développement durable.

Trois grands thèmes ont été développés suite à cette étude.

En ce qui concerne le territoire, il a été constaté que le site pouvait être désigné comme un parc habité en recomposition.

Pendant la nuit en particulier, les limites physiques et visuelles ne sont pas facilement perceptibles et il est difficile de savoir si l'on se trouve dans un parc ouvert au public ou dans un jardin privé, d'autant plus que certains éclairages se retrouvent à la fois dans l'espace privé et dans l'espace public.

A travers les démarches participatives, une demande a été exprimée pour que les activités soient concentrées autour de ce cœur d'activités et ne se soient pas trop dispersées dans le parc.

Quant aux éclairages existants, ils sont relativement, voire très éblouissants, mais dans les faits, ils sont peu efficaces et ne permettent pas une bonne lecture du paysage.

Ce diagnostic a amené les mandataires à réfléchir sur la nécessité de respecter l'ombre fondamentale pour la biodiversité et à certains usages.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 janvier 2022

En outre, ils ont travaillé sur la notion de transition ou de lisière telles que la lisière urbaine ou la lisière végétale, la transition entre la ville et le parc, entre le jour et la nuit ainsi que sur les différents usages au sein de ce quartier.

Trois aspects ont été exposés : une lumière confortable, une ombre rassurante, un équilibre entre la biodiversité et les usages urbains ainsi que des repères « signalétiques » proches et lointains, qui permettent de se repérer dans l'espace nocturne.

c) Etat des arbres au parc Chuit et à Couleurs du monde

Lors de cette commission, Mme Michailat nous a informés sur l'actuel état sanitaire de l'alignement historique des tilleuls situés sur le belvédère au parc Chuit et des deux sapins d'Espagne se trouvant devant la crèche Couleurs du monde.

Les tilleuls sont la plupart très vieillissants et des branches sont tombées ces dernières années. Un expert mandaté par la Commune a préconisé d'abattre les derniers arbres de l'alignement historique. En outre, un rendez-vous est prévu avec l'Office du patrimoine et des sites pour déterminer la manière de replanter ces arbres, ainsi que de les tailler.

Les deux grands sapins d'Espagne qui jouxtent la crèche Les Couleurs du monde font 30 mètres de haut. Ils sont répertoriés dans l'inventaire cantonal comme des arbres remarquables, mais un des deux arbres présente une dégradation avérée.

Plusieurs mesures sécuritaires seront mises en place et de surcroit la crèche va être contactée. En effet, il faut agir avec bon sens et ne pas se mettre sous un arbre en cas de vent. Il s'agira ensuite d'haubaner les deux arbres et de fermer la zone sous les arbres aux enfants pour éviter tout incident.

d) Divers

Pas de divers.

10) COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – SEANCE DU 13 JANVIER 2022 – RAPPORTEUR : M. MATHIEU PETITE

Stratégie cyclable : état des lieux

Mme Sandra PIRIZ présente l'état d'avancement de la stratégie cyclable.

Après avoir présenté l'état des aménagements cyclables, elle montre le schéma directeur cyclable, qui est un schéma d'intention visant à compléter les aménagements manquants et à relier les différentes polarités de la commune. Quatre axes d'intervention sont privilégiés :

- Compléter le réseau cyclable
- Sécuriser le réseau cyclable existant
- Rendre l'offre en stationnement attractive
- Inciter à l'usage du vélo

Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 janvier 2022

Le premier axe consiste d'abord à supprimer les discontinuités horizontales et verticales, c'est-à-dire assurer des connexions entre les quartiers, par exemple entre le PAV et le Grand-Lancy, notamment au moyen de la construction de passerelles. Par ailleurs, des projets de piétonnisation de la place du Pont-Rouge et de modération du trafic ainsi que la création d'une piste cyclable sur la route de Saint-Georges sont en cours. Ensuite, il s'agit de réfléchir à aménager de nouvelles zones à vitesse modérée et d'améliorer la sécurité pour les cycles dans celles déjà existantes. Un certain nombre de grands axes cantonaux, comme la route des Jeunes, font également l'objet de réflexion pour leur requalification.

Le deuxième axe concerne dans un premier temps la sécurisation des zones accidentogènes, par exemple la place du Premier-Août ou le rond-point de la route des Jeunes devant le Centre commercial de la Praille. Des élargissements de pistes et l'aménagement de sas vélos sont également des mesures envisageables dans un deuxième temps.

Le troisième axe consiste d'abord à améliorer la connaissance de l'offre de stationnement existante et à l'uniformiser face à la grande diversité des types d'aménagements. Ensuite, il s'agit d'assurer un minimum de places pour les cycles en dissuadant le stationnement illicite des deux-roues motorisés.

Enfin, le quatrième axe propose des mesures de sensibilisation et de communication. Mme Piriz rappelle que le système VéloPartage connaît un grand succès sur la commune de Lancy, qui abrite 13 stations.

Mme Piriz mentionne aussi l'action de subventionnement pour l'achat ou la réparation d'un vélo, menée par la commune. Fr. 35'000.-- ont été versés à titre de subvention à des habitant-e-s de la commune.

Mme Piriz termine sa présentation en exposant un état des lieux du plan d'action cantonal de la mobilité douce 2019-2023. Il prévoit 83 mesures dont 4 sur Lancy. Parmi les mesures prévues, certaines sont déjà réalisées, comme la promenade Nicolas-Bouvier, ou en cours de réalisation, comme la passerelle entre le parc de Surville et le quartier de Tivoli. Un des projets phare de ce plan est la Voie Verte Bernex-Bâtie, dont l'étude est en cours.

A la question d'un-e commissaire sur la possibilité d'aménager une bande cyclable sur la route du Grand-Lancy, il est répondu que le gabarit de cet axe ne permet pas un tel aménagement.

Un-e commissaire signale une discontinuité forte par rapport au rétrécissement de la chaussée à la hauteur de l'arrêt de tram Quidort sur la route de Chancy. Il lui est répondu que cette piste cyclable est située en-dehors du périmètre du PLQ de Surville mais que des discussions pourraient être menées avec le Canton pour améliorer le passage des cycles.

Deux commissaires s'inquiètent de la place du piéton, qui est souvent délaissé, dans cette stratégie. Il leur est répondu que ce point est aussi traité dans le Plan directeur des chemins pour piétons, qui est travaillé en même temps que le Plan directeur communal.

Un-e commissaire regrette que l'offre de stationnement en vélos soit lacunaire sur la commune, en particulier dans les quartiers déjà existants. Des aménagements pourraient être mis en place rapidement. Il lui est répondu que la commune répond déjà régulièrement aux sollicitations des habitants, notamment aux demandes de stationnement pour les cycles. Il ne faut donc pas hésiter à adresser une demande, également au travers d'une pétition, ce qui atteste d'un besoin avéré.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 janvier 2022

Un-e autre commissaire souhaiterait que l'offre de stationnement reste gratuite. Il est en effet paradoxal d'encourager l'utilisation du vélo et de rendre le stationnement payant, comme dans les vélostations des gares du Léman Express. Ensuite, il-elle déplore qu'en cas de travaux, ce sont souvent les cyclistes qui sont pénalisés. Enfin, il-elle pose la question de la place du Premier-Août, sur laquelle la cohabitation piétons-cyclistes est problématique. Il lui est répondu que des réflexions sont en cours avec le Canton pour rendre la place totalement piétonne (suppression de la voie de circulation)

Un-e commissaire estime que les places de stationnement de vélo ne devraient pas être aménagées sur la voie publique, mais au plus proche des habitations. Il lui est confirmé que la politique de la commune va bien dans ce sens.

A un-e commissaire qui demande si l'école de Pont-Rouge a été prise en compte dans la stratégie cyclable au niveau de l'accès et du stationnement, il est répondu par l'affirmative.

POINTS FINAUX

11) PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

Mme Dia : il s'agit d'une question orale au nom du groupe socialiste concernant la suppression du droit de timbre d'émission, quelles conséquences fiscales pour la Ville de Lancy ?

En juin 2021, le Parlement a décidé de supprimer le droit de timbre d'émission, prélevé lors de la constitution ou de l'augmentation du capital d'une société. Ce droit d'émission a une franchise d'un million et même de 10 millions en cas de restructuration ou d'assainissement, ce qui le rend dans les faits indolore ou marginal pour les PME.

Il s'agit d'un impôt prélevé par la Confédération, pour qui la suppression entraînerait des pertes fiscales à hauteur de 250 millions de francs. En outre, il est probable que la suppression du droit de timbre d'émission modifie les stratégies de financement des entreprises, ce qui entraînerait des conséquences sur l'impôt sur le bénéfice – et donc pour les communes et les cantons.

Comme l'indiquent dans leur édition du 20 janvier les quotidiens Blick et 24 heures, cette crainte est manifestement fondée. Il y a de très bonnes raisons de craindre que la modification des stratégies de capitalisation conduise à une augmentation des amortissements sans pour autant qu'on soit en présence d'investissement dans la production.

Par ailleurs, une sous-estimation des pertes pour les collectivités publiques ne serait malheureusement pas une première dans une votation sur une baisse fiscale : dans son jugement sur la réforme de l'imposition des entreprises II, le Tribunal fédéral estimait que, je cite : « L'information donnée avant la votation n'a pas permis aux électeurs de se former une opinion fiable » (fin de citation).

Afin de contribuer à une formation honnête et juste de l'opinion, le groupe socialiste aimerait donc poser les questions suivantes :

1. La suppression du droit d'émission peut-elle modifier les stratégies de financement des entreprises et entraîner un effet sur l'impôt sur le bénéfice des sociétés ?
2. A quelle hauteur les pertes pourraient-elles se monter pour la Ville de Lancy ?

Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 janvier 2022

M. Clémence : j'aimerais saluer, en lien avec ce qui a été discuté aujourd'hui - donc le projet de délibération sur Clair-Matin -, la multiplication, même si pour l'instant il y a deux exemples que l'on a cités aujourd'hui, mais dans l'intention je pense que c'est assez juste, de ces démarches inter-services. Cela me paraît être tout à fait une manière moderne et intéressante de gérer l'administration. Donc j'invite le Conseil administratif à continuer à aller dans ce sens et à multiplier ces démarches ; cela me paraît très sain à la fois pour l'administration pour éviter le travail en silo et que l'information circule, et pour les citoyens cela ne peut être que bénéfique également que les démarches entreprises, en particulier dans les quartiers, le soient de manière polythématiques.

La deuxième chose, je souhaitais soumettre une question écrite concernant la politique de communication de la Ville de Lancy sur les mesures et l'utilisation du fonds qui a été créé à cette fin.

**POLITIQUE DE COMMUNICATION DE LA VILLE DE LANCY :
QUELLES MESURES ET QUELLE UTILISATION DU FONDS**

Suite à la fin des activités de Lancy TV et à la dissolution de la Fondation Lancy Médias le 15 juin 2018, le Conseil municipal de la Ville de Lancy a adopté le 20 juin 2019 la création du fonds Lancy médias, ainsi que son règlement d'utilisation. Un montant de Fr. 338'926.40 a été ainsi remis à la Ville de Lancy, inscrit à son bilan. Le fonds a été placé sous la responsabilité du Service de la culture et de la communication (SCC) et du Conseiller administratif délégué à la communication.

Ce fonds « a pour but de développer tous types de projets de communication visant à améliorer l'information du public et diffuser l'image de marque de la Ville de Lancy, dans une démarche « multicanal », soit une combinaison stratégique des canaux traditionnels et digitaux, visant à multiplier les points de contact pour toucher différents publics cibles ».

Par ailleurs, le programme de législature 2020-2025 a été publié par le Conseil administratif ; or, celui-ci ne mentionne aucune politique ni mesure spécifique liée à la communication de la Ville de Lancy.

Ainsi, plaise au Conseil administratif d'apporter les réponses aux questions suivantes :

- *Quelle est la politique générale de la Ville de Lancy en matière de communication ?*
- *Quels sont les publics-cibles visés, et quels moyens/médias sont mis en œuvre pour les atteindre ?*
- *Quels montants du fonds existants ont été utilisés depuis sa création, et quels montants seront nécessaires d'ici la fin de la législature pour mener à bien les projets ? Un renflouement de ce fond sera-t-il nécessaire dans les futurs budgets ?*
- *Est-il envisagé de faire appel à la chaîne de télévision « Léman Bleu », comme l'ont fait certaines autres communes, afin de bénéficier d'une large audience télévisuelle ?*
- *Une présentation régulière (annuelle) de la stratégie, des actions, mesures et analyses d'impacts de la communication peut-elle être réalisée auprès de la commission compétente du Conseil municipal ?*

M. Couto : je reviens sur le chemin Claire-Vue pour lequel j'avais déjà posé une question concernant le revêtement en bitume du chemin. On sait que l'on attend la construction soi-disant des immeubles dont on a déjà discuté, certains sont pour d'autres contre le fait qu'ils soient démolis. A-t-on une idée si cela sera bitumé un jour, si l'on va devoir attendre que ces immeubles soient construits, qu'est-il prévu pour ce chemin ?

Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 janvier 2022

Mme Ruerat : j'ai une question écrite concernant la sécurité des passages-piétons.

SÉCURITÉ DES PASSAGES PIÉTONS

Au vu des normes établies pour la sécurité des passages piétons et en particulier concernant la visibilité aux abords de ceux-ci, est-ce que les passages piétons situés sur le territoire communal correspondent à ces exigences ?

Si cela n'est pas le cas pour tous, quel est le nombre, respectivement la proportion, de passages à assainir ?

S'agit-il de routes cantonales et/ou communales ?

Concernant les routes communales, un assainissement est-il prévu dans un futur proche ? Et pour les routes cantonales, le Canton a-t-il été interpellé ?

Dans les cas où les normes ne seraient pas respectées, quels en sont les obstacles ?

M. Bonvin : ma question s'adresse à Mme Moyard. Je reviens sur ma question du mois de novembre concernant les passages-piétons à l'avenue Eugène-Lance, pourquoi certains ont-ils été ôtés ?

Mme Bonvin Bonfanti : j'ai une question écrite adressée à Mme la Maire.

TAXE PROFESSIONNELLE COMMUNALE

La taxe professionnelle communale étant remise en question par une partie de la droite au niveau cantonal, je souhaitais savoir si la Ville de Lancy a envisagé différents scénarios afin de palier cette éventuelle baisse de recettes, qui avoisinerait les 10% de ses revenus et viendrait s'ajouter à la baisse d'impôts consécutive dont ont pu bénéficier les entreprises suite à la dernière réforme fiscale (RFFA).

Aussi, serait-il possible d'avoir quelques chiffres concernant la TPC, à avoir le pourcentage des structures qui paient le montant minimum fixé par CM (30 francs par mois); le pourcentage d'entreprises qui paient moins de Fr. 100 par an et le profil des sociétés qui paient les montants les plus conséquents? S'agit-il de PME, dans quel secteur d'activité, combien d'employé-e-s ont-elles en moyenne?

Enfin, est-ce que le Conseil administratif va prendre position publiquement sur ce sujet et, si oui, comment?

Mme Gachet : concernant la première question en lien avec la votation qui va avoir lieu sur la suppression du droit de timbre, sachez qu'il s'agit d'un impôt qui est prélevé par la Confédération et que les cantons et les communes ne sont pas impactées en tant que tel par rapport aux revenus qui pourraient revenir au niveau des communes.

Il faut savoir qu'au niveau de la taxation des personnes morales, nous recevons un montant, mais que c'est géré intégralement par le Canton et qu'on n'a absolument aucune possibilité de déterminer comment est constituée la somme que l'on reçoit au niveau des impôts des personnes morales.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 janvier 2022

Aujourd'hui, nous sommes totalement dans l'incapacité de pouvoir vous dire d'une part s'il y aura un impact et d'autre part quel serait au niveau communal pour Lancy l'impact de la suppression de ce droit de timbre.

Concernant la question écrite de Mme Ruerat, elle sera traitée en bonne et due forme d'un point de vue sécuritaire du côté de la police municipale et du côté de l'aménagement.

Concernant la question sur la taxe professionnelle, à la demande du Président, nous avons prévu de faire une présentation complète de la taxe professionnelle à la Commission des finances du mois de mars. Vous aurez l'intégralité des informations sur les moyens, sur le type d'entreprises, comment on s'y prend par rapport au calcul du pourcentage affecté en fonction du type d'entreprises sur le chiffre d'affaires. Toute la modalité de calcul vous sera expliquée. Sachez qu'au niveau du Conseil administratif, nous sommes les trois clairement opposés à la suppression de la taxe professionnelle et il va y avoir un communiqué au niveau de l'Association des communes genevoises (ACG), puisque nous avons aussi dû dans le cadre de l'ACG, statuer sur la position que l'ensemble des communes aura par rapport à cet objet. Cette information sera transmise au Conseil d'Etat pour traitement, mais sachez qu'au niveau du Conseil administratif nous sommes unanimes sur ce point.

Mme Moyard : en ce qui concerne le chemin de Claire-Vue, on va regarder plus précisément la question. Vous avez raison, M. Couto, tout n'est pas réglé du tout par rapport aux questions des immeubles. Je dois vous dire que je ne suis pas au fait particulièrement de savoir l'état de l'enrobé précisément à cet endroit-là, s'il y a des éléments de sécurité vraiment importants, des nids de poule qui peuvent être dangereux, etc, c'est clair qu'on ne va pas les laisser perdurer parce que la question en termes d'aménagement du territoire – et peut-être mon collègue Bonfanti complétera – ne va pas se régler dans les deux mois qui viennent. S'il y a des éléments de sécurité, on le fera, sinon on ne va pas refaire forcément l'enrobé. Mais je vais refaire un point de situation avec les ingénieurs civils. Cela m'a peut-être échappé, je n'avais pas souvenir que j'avais un devoir là-dessus, mais je me suis peut-être trompée et si c'est le cas je vous prie de m'en excuser.

On vous répondra, Mme Ruerat, effectivement dans le détail parce que c'est une analyse qui doit être faite par rapport aux différents cônes de visibilité pour les passages-piétons. J'essaierai d'avoir l'ensemble des informations pour le prochain Conseil municipal, je ferai au mieux, au maximum ce sera à celui de mars.

En ce qui concerne les passages-piétons sur l'avenue Eugène-Lance, M. Bonvin, si vous avez lu le procès-verbal de la séance de novembre, que j'ai fait amender suite à la séance, j'étais effectivement très mal ce soir-là, je peux vous redire ce qui avait été expliqué en Commission des travaux. Cela fait longtemps qu'au niveau de la hiérarchie du réseau routier, l'avenue Eugène-Lance devait être en zone 30 et était en zone 30 et en zone 30 il n'y a pas de passages-piétons. Donc, au moment où on a fait ces travaux, on a mis en conformité un certain nombre d'aménagements dont les passages-piétons en conformité avec la zone. C'est pour cela que les différents passages-piétons ont été grattés, supprimés, etc. et que les différents aménagements que vous connaissez, dont vous avez bien l'habitude aujourd'hui, sont en place depuis quelques mois maintenant.

M. Bonfanti : un complément par rapport au chemin de Claire-Vue. Celui-ci devait être réaménagé du moment que le projet de l'UBS, dont on a discuté il n'y a pas si longtemps que cela en commission, devait être réalisé. Il y avait des questions de cession au domaine public, de pistes cyclables et autres. Le projet, actuellement, est bloqué, et il est clair que le réaménagement de ce cheminement n'a pas été questionné, on attend de savoir si ce projet va se réaliser ou pas et si on devait continuer à aménager cette route comme il avait été prévu il y a quelques années de cela.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 janvier 2022

Juste un commentaire sur les propos de M. Clémence par rapport à la politique de communication pour laquelle vous avez posé une question. Je suis un peu étonné de votre question car il y a moins de deux ans de cela, on a fait pratiquement une heure de présentation sur toute la politique de communication, il y a plusieurs slides qui expliquaient la raison pour laquelle on avait besoin de forces et moyens supplémentaires dans le pôle communication, je crois que la présentation a duré plus d'une heure. Toutes les questions que vous avez posées actuellement, mis à part peut-être le Fonds médias que nous avons récupéré de la fondation, toutes vos questions se trouvent dans cette présentation. Il y a deux solutions : soit je demande à mes collaboratrices de perdre du temps à répondre par écrit, soit vous allez directement sur le CMNet et vous allez voir la présentation qui a été faite et qui répondra sûrement à 90% de vos questions. Par rapport au Fonds médias, nous puisons dedans à hauteur de quelques milliers de francs – Fr. 10'000.— ou Fr. 15'000.— par année, dernièrement nous avons puisé de l'argent pour traduire des textes que nous allons envoyer à la population et qui sont en lien avec des écogestes pour la population. Donc, c'est vrai que nous l'utilisons modérément, l'objectif n'étant pas de le terminer en quelques années, mais de pouvoir l'utiliser à bon escient lorsque nous en avons besoin.

M. Jotterand : je me permets de réagir sur un point, plutôt que de faire perdre du temps à vos collaborateurs et collaboratrices, c'est plutôt vous qui avez l'occasion de leur en faire gagner en mettant le lien sur cette présentation sur CMNet lors de votre réponse. C'est une question de point de vue mais je pense que c'est plutôt l'occasion d'en gagner que de dire que d'y répondre serait perdre du temps.

M. Clémence : je sais qu'il n'est pas d'usage de prendre la parole après les réponses du Conseil administratif, mais pour mieux expliquer le sens de cette question : il ne faut pas le prendre comme une attaque. J'ai retrouvé cette commission, j'ai bien lu ce rapport, effectivement il date de 2 ans, c'est-à-dire de la précédente législature. Comme je l'ai mentionné, comme il n'y a pas d'éléments qui ont été repris dans le programme de législature, je pense que les élus de cette législature pourraient être intéressés à avoir une actualisation de ces éléments et de la politique qui est menée par la Ville de Lancy.

C'est d'autant moins une attaque que dans une des questions que vous avez peut-être notées, il y a aussi des éléments de prévisions budgétaires et d'éventuellement compléments de ce fonds. C'est aussi vous solliciter si maintenant vous avez des besoins actuels ou futurs de renforcer des éléments budgétaires pour la communication, cela peut être l'occasion de cette question écrite pour le solliciter ou nous permettre d'avoir une prévisibilité pour les futurs budgets. Voilà, c'était peut-être pour préciser le sens de la question et son utilité.

M. Bonfanti : juste pour répéter que le règlement du fonds ne permettait pas de renflouer le fonds. Donc, du moment que celui-ci arrivera à zéro on ne pourra pas le renflouer, c'est dans la loi. Donc, il va arriver à terme et si vous voulez constituer un autre fonds vous pouvez en faire la demande, mais en tout cas par rapport à celui-là on ne peut pas aller au-delà de la somme qui a été intégrée.

Oui, je suis assez inquiet de la santé de certains collaborateurs, entre ceux qui ont le Covid, ceux qui ont beaucoup de forces à puiser parce qu'ils doivent remplacer ceux qui ont le Covid, donc ma réponse est de pouvoir préserver mes collaborateurs de donner des réponses écrites lorsque ces réponses se trouvent déjà sur le CMNet.

Je pourrais préciser que la politique de communication n'a pas changé depuis 2 ans et si nous ne l'avons pas intégrée à la politique générale sur le document, c'est que nous considérons que la communication est avant tout un outil et pas forcément une politique que nous devons présenter à la population.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 janvier 2022

M. Jotterand : il est temps de clore cette séance. Nous nous retrouverons le 24 février pour la prochaine. Je vous souhaite une bonne fin de soirée.

La séance est levée à 21h20.

Le vice-Président :

Armando Couto

Le Président :

Matthieu Jotterand

VILLE DE LANCY

Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 janvier 2022

QUESTIONS DU PUBLIC AU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.